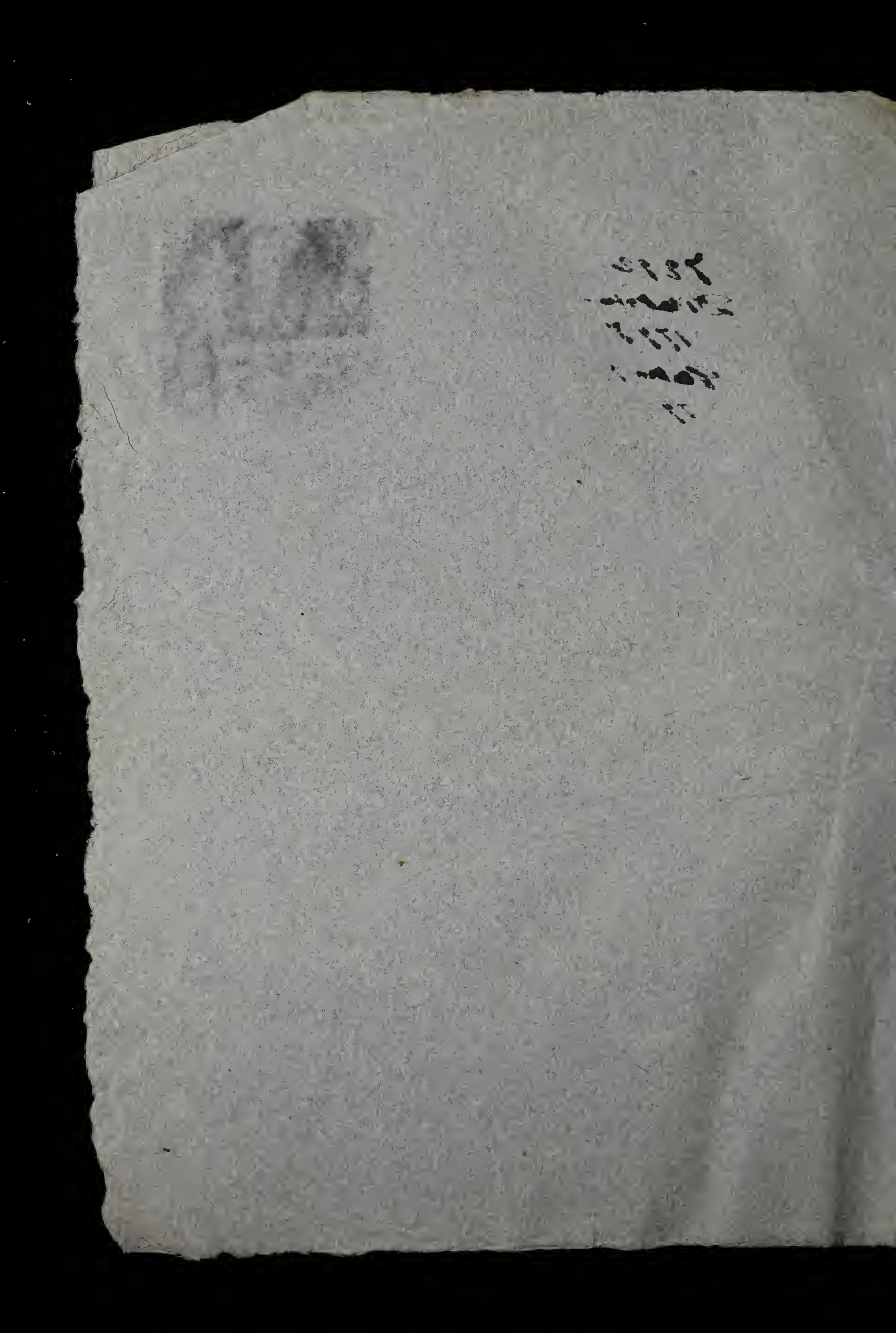
7212
[illegible]
1778
[illegible] 1
79



PROGRAMME

DES

JEUX GYMNIQUES,

OUVERTS A PARIS, RUE DE VARENNE, N°. 667.
ET A SAINT-CLOUD.



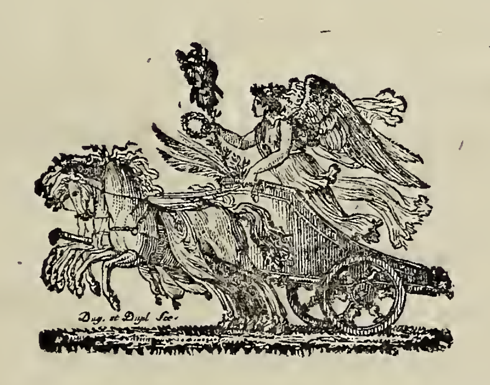
PROGRAMME

DES

JEUX GYMNIQUES,

OUVERTS A PARIS, RUE DE VARENNE,

NUMÉRO 667.



A PARIS,

De l'imprimerie de J. F. SOBRY, rue du Bacq, n°. 149.

L'AN VI.

AU GOUVERNEMENT
ET
AU PEUPLE FRANÇOIS.

ADRESSER au Peuple et à son Gouvernement le Programme d'un établissement particulier, paroîtra peut-être au premier aspect une hardiesse plutôt qu'un devoir. Mais quand on examinera l'étendue, l'utilité, les effets de l'établissement qu'on propose, on lui rendra la justice qu'il ne sollicite cette attention, que parce qu'il a la certitude de la mériter. On se convaincra que dans ce moment une telle entreprise est la plus digne des regards de la nation, de son intérêt, de ses encouragemens. On se convaincra qu'elle est du genre de celles dont la première connoissance est due au Peuple entier, et par conséquent aux citoyens qu'il a choisis pour le gouverner. Le Sénat et le Peuple Romain étoit la désignation solemnelle de l'ancienne République Romaine. Notre République naissante peut-elle être désignée par une plus belle et plus simple dénomination, que par celle du Gouvernement et du Peuple François ?

C'est donc à vous, esprits sages, à vous, hommes éclairés

de toutes les classes, à vous Directeurs de la République, à vous Délégués du Peuple dans toutes les fonctions, que nous offrons notre Programme. Nous mettons son exécution dans vos mains régénératrices, certains de vous avoir présenté un plan utile, grand, digne de vous, et dont le succès est lié à la prééminence de la nation, et à la gloire du nom François.

Cet établissement nous est de loin indiqué par nos pères, nos maîtres, nos modèles, les Celtes, les Grecs, les Romains. Les chaînes qui nous séparoient de ces races d'hommes supérieurs, étant brisées, leurs exemples et leurs conseils reprennent tout leur ascendant sur nous ; et un desir véhément, dont nous ressentons tous l'empire, nous ramène invinciblement à leurs mœurs, à leurs habitudes, à leurs exercices : mouvement semblable à celui d'un ressort naturel et puissant, qui se reporte d'autant plus fortement à son point de tension, qu'il en a été plus longtemps éloigné.

C'est la renaissance des Jeux Gymniques dans toute la magnificence que comporte le rétablissement de notre liberté, c'est la reproduction de ces Jeux fameux, qui est l'objet principal de notre institution. Ces Jeux, si chers aux peuples anciens, ont été interrompus parmi nous, tant que nous avons été comprimés par ces préjugés dégradants, avec lesquels le

monachisme à trop longtemps dominé. Mais aujourd'hui que ces entraves odieuses sont brisées : aujourd'hui que nos victoires et nos institutions ont porté au plus haut degré notre gloire nationale, nous nous sentons tourmentés du desir de nous montrer aussi forts et aussi grands dans le personnel, que nous le sommes collectivement ; de prouver à tout l'univers, dont nous excitons l'attention, que si les François sont ensemble dignes de toute son admiration, le François républicain, en particulier, est également un homme accompli.

La liberté se fait distinguer dans une nation par ses belles institutions, par ses monumens, par ses arts ; dans les individus, la liberté se fait reconnoître par le développement des forces, par la belle discipline du corps, par la franchise et la sûreté des mouvemens ; et ce n'est que dans les exercices gymniques que l'homme peut acquérir ces avantages glorieux. Les exercices gymniques sont au corps ce que les exercices littéraires et savans sont à l'esprit : ils l'accroissent, ils l'embellissent ; et lorsque rien ne s'oppose plus à ce que l'homme, que la nature a bien doué, se perfectionne sous les deux rapports, il n'est rien qu'il ne doive faire pour y parvenir. C'est un de ses principaux devoirs, comme une de ses plus grandes jouissances, de completter, par tout ce que l'art lui offre de moyens, les avantages qu'il tient d'une heureuse naissance et d'une belle conformation.

La Gymnastique, chez les anciens, comprenoit tout ce qui étoit relatif aux exercices du corps, soit comme travail, soit comme jeux, soit comme combat.

Comme travail : les anciens, qui savoient tout ennoblir, en poussant tout vers le grand, n'avoient point dédaigné de faire entrer plusieurs opérations mécaniques dans la Gymnastique. Ils avoient réduit en principe l'art de porter des fardeaux, de frapper avec justesse, et avec la plus grande quantité possible de force sur les objets soumis au marteau : de régler l'attitude à prendre pour agir avec plus de puissance sur une masse, soit en la traînant, soit en la poussant. Plusieurs statues, monumens d'un profond savoir, et qui, sans doute, étoient placées, comme modèles, dans les Gymnases des anciens, nous attestent l'intérêt qu'ils donnoient à ce genre d'instruction, dans lequel les hommes qui vivoient le plus loin des travaux mécaniques, se faisoient un honneur de montrer qu'ils étoient habiles dans l'occasion.

Comme jeux : la Gymnastique ancienne offroit le disque, le palet, la paume, les instrumens de toute espèce, les danses de tous les genres, les joûtes, les courses à pied et à cheval ; et tout jeune-homme élevé libéralement devoit paroître exercé dans plusieurs, et, s'il étoit possible, dans toutes

ces

ces disciplines, que notre illustre Racine a consacrées dans ces beaux vers appliqués à Hyppolite :

Tantôt faire voler un char sur le rivage,
Tantôt savant dans l'art par Neptune inventé,
Rendre docile au frein un coursier indompté.

Comme combats, les exercices gymniques des anciens prenoient un caractère encore plus majestueux. La lutte, le ceste, le pugilat, l'arc, la lance, le javelot, le combat à courte épée avec le bouclier, le combat à longue épée ou l'escrime, que les modernes ont plus pratiqué, le combat à cheval, que les modernes ont encore repris à diverses époques sous le nom de tournois : tels étoient les exercices gymniques militaires des anciens, dont des statues superbes nous ont encore conservé la tradition. L'Apollon lançant sa flèche, le Gladiateur, le Discobole, le Claqueur, les Lutteurs, étoient, sans aucun doute, des statues faites pour des Gymnases, et qui servoient à assigner le point de perfection des attitudes dans chaque exercice.

Tels sont, citoyens, les Jeux que nous avons entrepris de faire revivre et de nationaliser, en leur créant un point central à Paris : cet établissement est le premier de ce genre qui a été formé en Europe depuis l'abolition de ceux des Celtes, des Grecs et des Romains : le premier où la liberté,

revenue de ses agitations et de sa colère, pourra paroître dans sa sérénité et dans sa parure.

On ne renouvellera point parmi ces Jeux, ceux que les mœurs françoises réprouvent, tels que le ceste, le pugilat, et tout ce qui porte un caractère de cruauté et de férocité. Nous laisserons aussi aux Anglois leurs boxeurs, leurs combats de coqs, et même leurs courses méthodiques et minutieuses, dont des parieurs passifs sont les invisibles agens, et dont de tristes palefreniers, très-scrupuleusement pesés, font, avec leurs chevaux allongés, toute la magnificence.

Les Jeux Gymniques des François seront tous consacrés à l'action; et les hommes les plus distingués par leur force et par leur adresse, se feront un honneur d'y prendre part : l'intérêt du spectateur étant bien plus grand, quand il se recompense lui-même dans son fils, dans son frère, dans son ami, et qu'il n'apperçoit rien de mercenaire dans les travaux qu'il couronne.

Tout le monde est d'accord que les prix ont été toujours de l'essence des Jeux, et c'est là qu'ils sont appliqués avec convenance; parce qu'on sait qu'ils ne sont faits que pour activer l'émulation du moment; qu'ils sont donnés et reçus par le plaisir, et qu'ils ne sont eux-mêmes que des Jeux passagers, comme les exercices dont ils sont le but. Il ne sera rien

oublié dans l'établissement des Jeux Gymniques, pour conserver à la distribution des prix la bonne grace et la gaieté qui doit toujours les accompagner. Tantôt de braves vaincus, après avoir combattu généreusement, brigueront l'honneur de couronner eux-mêmes leurs vainqueurs; tantôt d'anciens vainqueurs couronneront les vainqueurs nouveaux; mais on fera ensorte que les prix soient le plus souvent décernés par la beauté, et que les femmes, pour qui le François voudra toujours tout oser, récompensent elles-mêmes les vertus qu'elles auront inspirées.

L'habitude des Anciens, dans leurs Gymnases, étoit d'y paroître nuds, et le mot *Gymnotès*, en grec, signifie nudité. Cette manière d'être ne choquoit point des peuples accoutumés à se voir souvent dans cet état, dans leurs bains, dans leurs exercices, sur leurs lits, dans leurs travaux, dans leur intérieur. Les mœurs étoient au niveau de cette franchise. L'homme nud étoit suffisamment revêtu de la fierté de sa stature. La fille de Sparte nue étoit voilée de décence. C'étoit dans l'ame des hommes que les anciens mettoient la garantie de leurs passions : et quoi qu'ils fussent vêtus et couverts de draperies aisées, dans leurs fonctions ordinaires, on voit qu'ils se plaisoient dans certaines occasions à paroître dans un état de nudité absolue, pour rendre hommage à la beauté de la nature, pour professer, en quelque sorte, la vérité de leur existence, pour renforcer leur santé par l'habitude du

contact de l'air, et pour montrer toute leur confiance dans la sévérité de leurs mœurs.

L'habitude de la surcharge des habits n'est point, comme on le croit, l'effet des climats; elle est l'effet des dogmes religieux outrés, qui, pour conserver la décence, ont voulu tout rendre indécent; qui, pour contenir les passions, ont rendu les passions basses et aigues; qui, pour mieux mettre dans leur dépendance l'union des sexes, ont entrepris de les séparer par des habits comme par des dogmes, au risque d'ammollir le tempéramment, et de faire dégénérer les races. Dans le même climat, où les anciens Grecs alloient presque nuds, on voit le peuple le plus vêtu qu'il y ait au monde. On y voit chaque homme, sous le ciel le plus chaud, s'appliquer à faire disparoître les formes de son corps sous plusieurs dolimans fourrés, qui le rendent inhabile à toute espèce de fonction : tandis que parmi les peuples de climats plus froids, ceux qui ont été plus près de la liberté, tels que les François, qui ont toujours donné le ton à toute l'Europe pour les vêtemens; ceux-là, disons-nous, ont toujours voulu découvrir, sous leurs habits mêmes, toutes les formes de leur corps, et n'ont jamais voulu rien admettre qui le déguise, qui le surcharge, qui l'empêche, qui le dénature.

C'est en perfectionnant ce système d'habillement, que les hommes qui s'adonneront aux exercices Gymniques, trouve-

ront, dans leurs mouvemens, tous les avantages de la liberté des muscles, sans choquer nos mœurs par une absolue nudité. Déjà les formes des habits grecs, reprises par nos femmes, ont préludé à ce perfectionnement, et nos Jeux Gymniques nous démontreront la nécessité d'achever cet ouvrage du goût et de la liberté.

Toutes les études se tiennent nécessairement, et l'on ne peut songer à perfectionner son corps, sans songer à épurer son ame, et à orner son esprit. Aussi les anciens cultivoient-ils également, dans leurs Gymnases, les sciences, les lettres et les arts. Les entretiens des savans, l'exposition des chef-d'œuvres des artistes, faisoient partie des plaisirs, des études, des spectacles, qu'ils recherchoient dans ces établissemens délicieux. Et celui qu'on propose sera d'autant plus facilement completté sous ce rapport, que Paris est la ville du monde qui rassemble le plus d'hommes de mérite de tout genre, qui montrent tous le desir de se réunir aux Jeux Gymniques. Ces hommes rares, que les secousses révolutionnaires avoient ou isolés, ou voilés, ou séparés, demandent à se rassembler, à éclairer de nouveau la scène du monde; et les amis des arts, de l'intelligence et de l'humanité, demandent partout à les revoir, à s'honorer de leur compagnie, à s'améliorer par leur entretien.

Sous l'ancien régime, la cour, les maisons des grands, les

soupers des hommes opulens, les sallons des femmes célèbres par leur beauté ou par leur esprit, étoient les points de rassemblement des personnages les plus marquans. C'est-là que, pour satisfaire la curiosité ou l'intérêt de ses hôtes, un grand étoit souvent obligé d'inviter un artiste ignoré, dont il ne savoit priser l'excellence que sous ce rapport qui l'étonnoit lui-même. Mais la révolution ayant brisé ces rapprochemens, fondés sur une trop cruelle disparité, il est instant d'en rétablir promptement de nouveaux, où l'étranger, qui a souvent entrepris un long voyage, pour voir tel ou tel homme, pour se trouver dans telle compagnie fameuse, rencontre, au milieu de cette immense cité, et dans des lieux distingués par un beau caractère, les moyens de satisfaire un si noble desir.

Non, citoyens, il n'y a que les Jeux Gymniques, il n'y a plus que les rassemblemens qui auront les arts et l'embellissement pour but, qui puissent servir de centre à nos communications. Il n'y a plus, et la loi l'a prononcé, il n'y a plus que la vertu, le mérite, les qualités personnelles qui puissent former des distinctions. C'est donc autour des vertus, du mérite, de la beauté, de l'honneur, de la gloire, et nous pouvons dire du plaisir, que nous devons chercher à nous réunir dans des lieux consacrés à la majestueuse liberté. Ces lieux, d'où seront bannis tous les souvenirs cruels, où règnera l'urbanité, l'amour du beau et du grand, seront la véritable

cour du peuple. C'est-lá que nos héros, de retour de leurs campagnes glorieuses, viendront recevoir, dans les yeux satisfaits de leurs concitoyens, le prix le plus doux de leur courage. C'est-là que les princes et les rois étrangers se feront un honneur de venir, sous les auspices de l'égalité, admirer, de près, ce peuple énergique, qui s'est montré si supérieur aux rois, et qui aimera à les revoir parmi ses habitans, sans mépris, comme sans étonnement. C'est-là que les membres du gouvernement, jusqu'ici isolés, faute de motifs de rapprochemens, viendront communiquer avec leurs concitoyens, sous la garantie de la politesse et de la liberté, c'est-là que tous les citoyens, après s'être dit avec Corneille : *Laisse en entrant ici tes lauriers à la porte*; c'est-à-dire, après avoir laissé à la porte toutes les affaires, toutes les ambitions, toutes les rivalités, toutes les subordinations, viendront se livrer au seul plaisir de s'agréer, de s'instruire et de s'honorer (*).

Nous faisons suivre ce programme d'une description plus détaillée des diverses parties qui composeront notre établisse-

(*) Marc-Antoine, à son arrivée à Athènes, s'empressa à se rendre dans un Gymnase, et à se dépouiller de ses habits de Consul et d'Empereur, pour y prendre l'équipage de Gymnasiarque. *Voyez l'Encyclopédie au mot* Gymnase. *Article de* JAUCOURT. Les Romains avoient également des Gymnases. Les magnifiques Thermes de Tite, à Rome, étoient un Palais Gymnique. Les Thermes de Julien, à Paris, étoient un Gymnase de natation.

ment à son ouverture, et qui comprend les Jeux Gymniques, proprement dits, les exercices militaires, un lombard des arts, une exposition d'objets précieux, et le développement du local, que nous avons consacré à cette institution.

Les efforts que nous avons faits pour remplir le vœu des François dans une partie aussi brillante de leur existence, nous font espérer une faveur qui nous est nécessaire, pour que nous puissions tous en recueillir des fruits heureux. Nous prouvons, sans doute, en entreprenant un si grand ouvrage, qu'il y a plusieurs manières de se rendre utile à sa patrie; et nous sentons qu'il n'en est point qui ne porte avec elle sa récompense. C'est donc avec la plus parfaite confiance, que nous attendons les encouragemens que nous osons croire que notre entreprise, vraiment illustrante, mérite du Gouvernement et du Peuple François, à qui nous la dédions, dévouons, et consacrons.

Les Administrateurs des Jeux Gymniques,

J. F. SOBRY, Rédacteur.

JEUX GYMNIQUES PROPREMENT DITS.

Ces Jeux consisteront dans les exercices suivans :

LA MUSIQUE.	L'ARC.
LA DANSE.	LA LANCE.
LES ARMES.	LE DISQUE.
LA LUTTE.	LES COURSES A CHEVAL.
L'EQUITATION.	LES COURSES A PIED.
LA PAUME.	LES COURSES DE CHAR.

ON ne sauroit trop répéter que ces différens exercices, en conservant la splendeur majestueuse qu'avoit su leur imprimer la main de l'antiquité, seront à la fois accommodés à nos habitudes et à la douceur de nos mœurs. L'Administration mettra la plus grande attention dans le choix des professeurs, ainsi que dans celui des artistes et des athlètes. Des réglemens convenus et affichés dans les salles d'exercices, fixeront invariablement les termes où devront s'arrêter les contendans : et quiconque les transgressera, sera mis hors de jeu. Le régulateur et les juris auront droit d'interposer leur autorité et de faire cesser toute action, aussitôt qu'on aura jugé les réglemens enfreints dans les exercitations.

La musique ne sera point un simple assemblage de quelques talens médiocres avec un très-petit nombre d'artistes fameux : l'on aura le plus grand soin à mettre un accord dans les talens capable de faire ressortir un art qui n'a lui-même de perfection que dans un accord parfait.

La danse sera traitée d'une maniere digne de la nation qui est en possession d'être la plus distinguée de toutes dans cet art agréable, et

qui est au point de réunir chez elle tous les genres, qu'on ne trouve que séparés dans les autres pays : tels que la gravité espagnole, la grace italienne, la force allemande, la précision angloise. Ce sera aux Jeux Gymniques qu'il sera démontré que tous ces genres se trouvent réunis et perfectionnés dans la facilité françoise.

Les armes ne seront pas toujours cet escrime précis et compassé, auquel nous sommes trop accoutumés. Le combat à courte épée ajoutera à l'action de l'homme armé un autre genre de développement, plus avantageux peut-être à sa stature.

La lutte sera tellement réglée par des articles convenus, et dont le régulateur et les juris seront les garans, qu'en aucun temps elle ne pourra dégénérer en rixe mortifiante pour les athlètes, et fâcheuse pour l'assemblée. Elle ne pourra cesser d'être un spectacle intéressant pour les curieux, et un exercice salutaire pour les acteurs.

L'équitation rassemblera aux Jeux Gymniques des talens, peut-être trop dispersés jusqu'ici, qui fixeront enfin, d'une manière invariable, le doctrine de ce bel art, sur lequel plusieurs manies passagères ont cherché à nous faire divaguer. Les statues antiques, les bas-reliefs, les pierres gravées, et une bonne pratique, pourront nous assurer définitivement sur ses principes.

La paume pourra encore, par des observations et une pratique plus suivie, être tirée du vague où ce salutaire et élégant exercice a été trop constamment retenu. La paume, quoique très-pratiquée, est encore parmi nous un jeu à créer.

L'exercice de l'arc sera réhabilité : ce jeu, tout consacré à la légéreté et à l'adresse, sera commun aux deux sexes : et l'on rappelera aux Jeux Gymniques que l'antiquité nous a représenté des nymphes lançant des flêches, et Diane portant un carquois.

Le disque, qui doit développer dans l'homme le mouvement des muscles en soulevant, en portant, en poussant, en projettant, d'aplomb, et en porte-à-faux, est encore un jeu dont nous ne pouvons

retrouver les principes, que dans des statues et des bas-reliefs, mais qu'une pratique attentive parmi des hommes forts, adroits et studieux, nous mettra bientôt à portée de rétablir.

Enfin les courses de char, à cheval et à pied, acquerront aux Jeux Gymniques la perfection que leurs heureux commencémens dans nos fêtes publiques, doit nous faire espérer d'une pratique plus suivie, parmi des amateurs adonnés par goût à ces dispendieux exercices.

Il seroit trop long de transcrire ici les règlemens de tous les jeux : il suffira d'assurer qu'ils seront basés sur les principes de l'urbanité françoise, et qu'ils deviendront le développement de la force unie à la souplesse, et non le tableau de la férocité ; qu'enfin ils seront dirigés de manière à ne rien offrir qui ne tende à déployer tous les avantages d'un sexe et toute la grace de l'autre.

Par les Administrateurs.

EXERCICES MILITAIRES.

FAIRE un cours comparatif d'exercices en parcourant les siècles, depuis les peuples guerriers les plus anciens jusqu'aux vainqueurs de Fleurus et de Lody ; mettre en action les différentes manières d'attaquer et de se défendre, qui ont été en usage depuis Xénophon jusqu'à Vauban ; lier ce genre d'enseignement aux faits les plus brillans de l'histoire ; à l'aide de la pantomime, faire jouir le Peuple François de cette instruction totalement négligée jusqu'à ce jour : tel est le but auquel l'administration des Jeux Gymniques veut parvenir, en établissant ces exercices militaires.

Ainsi, par un enchantement nouveau, les François rassemblés aux Jeux Gymniques, verront alternativement passer sous leurs yeux le bataillon sacré de Sparte, marchant au combat au son de la flûte ; le Numide léger, voltigeant sur ses chevaux sans freins ; la légion romaine

chargée d'armes pésantes, et traînant à sa suite la catapulte meurtrière le Baléare armé de la fronde rapide; le Gaulois, sans autre défense qu'un bouclier et une épée courte; le Tartare, sur son coursier indompté; les Chevaliers François, tout couverts de fer; le Sauvage, portant sa lourde massue; et les héros de Morven, faisant répéter à l'écho des montagnes le son de leurs boucliers d'airain.

Ils verront arriver l'Espagnol et le Portugais, armés de la foudre, chez ces peuples paisibles, adorateurs du soleil; enfin les François républicains, brisant les fers des nations esclaves, et du haut du Capitole dictant la paix au monde.

Dans ces spectacles majestueux et nouveaux, on applaudira tour-à-tour aux héros qui ont illustré leur pays : le spectateur remontera en quelque sorte vers les siècles écoulés, et s'identifiant avec les braves qu'ils ont produits, il pourra admirer, comme témoin occulaire, Achille au bord du Simoïs, Alexandre dans les déserts de la Lybie, Epaminondas à Leuctres, Léonidas aux Thermopyles, Scipion en Afrique, César dans la Gaule, la fleur de la chevalerie combattant en présence des belles; Duguesclin et Bayard mourants au sein de la victoire, et Turenne pleuré par une armée entière; et, après avoir applaudi à tous les hauts faits des temps passés, réserver un juste tribut d'éloges aux faits plus étonnans encore des héros de nos jours.

On sentira qu'un pareil projet, qui devient l'histoire vivante de toutes les nations belliqueuses, doit rallier aux Jeux Gymniques les militaires éclairés, les savans et les artistes de tous les genres, pour contribuer à l'exécution et au succès d'un plan aussi vaste.

L'Administration des Jeux Gymniques appelle donc auprès d'elle, avec confiance, tous les amis de leur patrie et de l'art, qui voudront bien la seconder dans une entreprise qui doit tourner à l'avantage de l'une et de l'autre. Elle profitera, avec reconnoissance, de leurs instructions, et employera tous ses moyens pour ne pas rester au-dessous de son sujet.

G. A. CUVELIER, *Régulateur général des Jeux Gymniques.*

LOMBARD DES ARTS.

En annonçant dans notre première affiche du 20 pluviôse le Lombard des arts, nous avons pris l'engagement de donner l'explication la plus claire de ce qu'on entend par Lombard.

On entend par lombard un établissement semblable à celui du mont-de-piété, mais qnelques personnes pourroient nous blâmer de le faire figurer au milieu des institutions les plus morales.

Nous devons désabuser tous ceux qui penseroient ainsi, et leur prouver qu'il n'y a rien de plus moral, que tout ce qui prend sa source dans le desir d'encourager les arts, et de les servir, en ménageant les intérêts et la délicatesse des artistes.

Le Lombard des arts, dans les rapports relatifs au secours qu'il procurera, doit être, sans doute, assimilé au mont-de-piété; mais lorsqu'on le considérera comme une branche de commerce, qui donne aux artistes un débouché pour des objets qui n'ont aucune valeur réelle, et sur laquelle ils ne trouveroient aucun secours, on doit savoir gré à ceux qui, par ce moyen, donnent une nouvelle existence, et un nouveau prix à des chef-d'œuvres auxquels on préfère des objets purement matériels.

Le Lombard sera donc regardé, dans cette acception, comme la caisse des artistes, et comme le palladium des arts.

Le citoyen Lebrun, auteur de ce projet, et qui a offert à l'administration des Jeux Gymniques d'incorporer cette branche utile de commerce à l'établissement, avoit voulu, en 1789, le mettre en exécution.

L'Administration a examiné ce plan avec attention, en a pesé les

conséquences et les avantages pour la société et les arts ; elle a trouvé qu'il coïncidoit parfaitement avec la grandeur des idées qu'elle a conçues.

En conséquence, elle a invité le citoyen Lebrun à se mettre à la tête de ce Lombard, et à se procurer, avec promptitude et sûreté, tous les moyens de l'ouvrir en même tems que les Jeux Gymniques.

En conséquence, on ne recevra, au Lombard des arts, que les objets qui n'ont qu'une valeur idéale, et qui ne sont pas reçus au mont-de-piété.

Les prêts ne se feront que sur les monumens des arts, ou sur les objets rares et précieux que la nature a produits : sur les tableaux, dessins, estampes, terres cuites, marbres, bronzes dorés et non dorés, porcelaines, lacques, meubles composés de matières précieuses, pierres gravées en creux et en relief, antiques, agathes, émaux, et généralement tout ce qui est connu sous la dénomination d'objets de curiosité, sur lesquels les propriétaires ne pourroient trouver des sommes proportionnées à leur valeur.

Les prêts se feront pour trois mois; et à mesure que le numéraire deviendra plus abondant, ils se feront pour six mois, et même pour une année.

A ces différentes époques, il sera fait un catalogue des objets que l'on n'auroit pas retirés, et qui seront mis en vente publique.

On a cru devoir adopter une époque, un terme précis pour que, tous les trois mois, les nationaux et les étrangers soient sûrs qu'il y aura, ou qu'il devra y avoir une vente considérable et importante ; et pour que les parties intéressées soient sûres aussi que rien n'a été négligé pour que la vente sur laquelle ils auront droit de retirer un boni, a été faite avec toute la publicité et tout l'appareil qu'ils se seront crus en droit d'exiger.

Les frais de vente seront supportés par l'acquéreur, en sus du prix d'achat.

Les prêts se feront, au surplus, au même taux, et dans les mêmes formes qu'au Mont-de-Piété.

On pourra dire, peut-être, que l'administration des Jeux Gymniques veut faire de ce Lombard et de ces prêts, un objet d'intérêt et de spéculation.

A ces réflexions, si on les faisoit, l'administration ne répondra que par sa conduite. Elle dira qu'un motif honorable l'anime, et que c'est le seul qui a pu lui faire adopter les idées nobles et bienfaisantes du citoyen Lebrun.

Elle exigera une redevance pareille à celle du Mont-de-Piété, il est vrai; mais voici l'usage auquel elle la destine.

Elle espère former dans son établissement une exposition de chef-d'œuvres de peinture, de sculpture et de gravure des artistes modernes.

Elle se propose, sur le produit des prêts du Lombard, de prendre des prix qui seront distribués aux auteurs des meilleurs ouvrages en peinture, sculpture et gravure.

Les jurys chargés de juger les ouvrages décerneront ces prix.

Ces jurys seront choisis par tous les exposans seuls, réunis à ce sujet.

Tel est l'emploi et la destination des prêts du Lombard.

Quant aux frais de la vente, on les fera connaître plus particulièrement, et le règlement qui sera arrêté à cet égard, sera non seulement affiché dans le bureau, mais expliqué sur les reconnoissances de dépôt.

Ce n'est pas seulement sur Paris et sur la France, que s'étendra la bienveillance de cet établissement; il embrassera également tous les pays qui nous avoisinent, et les étrangers, comme les nationaux, seront admis à profiter des ressources et de l'utilité qu'il pourra présenter.

Il serait inutile d'indiquer aux habitans de Paris la marche qu'ils

auront à suivre ; ils pourront trouver tous les renseignemens désirables à l'établissement même.

Quelques détails, au contraire, deviennent nécessaires pour les habitans des départemens et des pays étrangers.

Quant à ceux-ci, ils pourront adresser à un correspondant, ou à l'Administration de l'établissement, les objets sur lesquels ils desireront obtenir un prêt, ou qui seront destinés à être vendus.

D'après l'estimation qui en aura été faite, et dont on leur donnera avis, ils pourront toucher, à vue, le montant des trois quarts du prix de leur estimation, qui leur sera délivré sans aucun délai.

S'ils voulaient retirer les objets qu'ils auroient envoyés, en s'assujétissant à la règle prescrite ci-dessus, et en observant le terme de rigueur, ils pourront le faire de même, ou par le ministère de leur correspondant, ou par celui de l'Administration, qui se chargera en outre de leurs commissions à l'époque de la vente, dans le cas où ils auraient l'intention d'acquérir quelques objets énoncés au catalogue.

Cet établissement, qui doit s'étendre et paroître sous les doubles rapports des encouragemens à donner aux arts et à la circulation d'un commerce abondant et actif, sera organisé ainsi qu'il suit :

1°. Le Lombard des arts sera un objet isolé et distinct des opérations de l'établissement des Jeux Gymniques, qui n'y sera que comme associé, pour recueillir les bénéfices qui lui en seront alloués, tant pour le local que pour l'encouragement des arts ;

2°. Les fonds seront faits par actions, tant pour les prêts que pour les achats : les actionnaires choisiront leur caissier et leur gardien ; ils auront une surveillance entière sur les registres et les opérations. Aucun fonds ne pourra sortir de la caisse, qu'il ne soit représenté par un objet. Tous frais de commis, d'administration, ou autres, ne pourront se prendre que sur les portions de bénéfice, afin que le fonds des actions jouisse de toute sa pureté. L'intérêt des actionnaires sera l'objet d'une convention particulière et réservée entre eux et l'Administration.

Les

Les actionnaires fixeront le prix des actions, et jugeront s'il sera convenable de les diviser par moitié ou par quart.

Ils détermineront quel sera le taux qui leur sera alloué, et celui qu'il conviendra d'allouer, tant à l'établissement qu'aux Jeux Gymniques.

Les actionnaires prendront toutes les mesures de sûreté qu'ils croiront devoir proposer dans toutes les circonstances, sans nuire à un établissement dont le résultat pour le bien général serait difficile à calculer.

Les assemblés générales du Lombard se tiendront tous les trois mois, et seront expressément convoquées par l'Administration. Les assemblées particulières se tiendront une fois par décade, et seront composées 1°. des actionnaires élus; 2°. des Administrateurs des Jeux Gymniques; 3°. des Administrateurs du Lombard.

LEBRUN.

EXPOSITION ET VENTE DES OBJETS D'ART.

Un établissement utile, soit pour acquérir, soit pour revendre les monumens précieux des arts, est encore à faire. L'avilissement, l'ignorance et la mauvaise foi qui domine dans cette partie des arts, nous a fait croire qu'en proposant au public une société où la bonne-foi, les rares connoissances, l'activité et la sûreté seroient garanties; on ouvriroit à tous les hommes doués d'une éducation elevée et instruits dans les arts et les sciences, une source de jouissances pures et réelles, qui ne seroient pas troublées ou par la honte d'avoir fait une acquisition humiliante, ou par le désagrément de perdre une partie de leurs économies et de leur fortune: tous les hommes étant naturellement entraînés par un goût irrésistible vers les productions de ces arts divins, nous sommes portés à croire au succès qu'un pareil établissement doit obtenir.

Cet objet-ci sera distinct du Lombard.

On recevra aux Jeux Gymniques tous objets distingués dans leur genre: l'on donnera aux amateurs une connoissance exacte des beautés et des défauts de chacun des objets, de leurs valeurs en 1788 et 1789;

ils n'y seront admis qu'après une estimation raisonnée et discutée avec les propriétaires et avec les experts de l'établissement;

Ils ne payeront rien pour la vente de leurs objets, les droits de vente devant être supportés par les acquéreurs;

Dans le cas de non vente, les propriétaires payeront deux pour cent pour trois mois d'exposition, pour indemnité de tous frais, d'annonce, catalogue, etc.

Au bout de trois mois, ces objets seront mis en vente, ou ils seront vendus sans frais, à moins que les propriétaires ne desirent les retirer, attendu que le but de l'établissement est que ses expositions soient renouvelées.

L'on recevra de Paris, des départemens, des pays étrangers, amis et alliés, tout ce qui sera adressé à l'établissement, conformément aux clauses ci-dessus énoncées;

L'établissement se propose d'avoir partout des correspondances sûres et actives, qui feront connoître tout ce qui sera à vendre et à acheter. L'on se chargera même, au moyen de conditions particulières, d'indiquer, par la publicité d'un journal, les objets que l'on ne voudroit pas envoyer audit établissement, par la crainte des frais de transport ou ou par tout autre motif;

L'établissement se chargera aussi de la vente de tous cabinets, ou collections entières composés des objets ci-après: de tableaux des trois écoles, dessins, estampes, marbres, bronzes, porcelaines antiques et modernes, peintures en émail, en mignature, gouaches, etc. de tous monumens d'antiquité dans tous les genres et sous tous les rapports, des laques du Japon et de la Chine, des collections rares et choisies d'histoire naturelle, cabinets de physique, instrumens, costumes précieux et extraordinaires, vases et colonnes en matière précieuse, savoir, agathes, jaspes, jades, porphyre, granit, lapis, pierres gravées en creux et en relief, figures et bustes en marbre, bronzes, etc.

De riches meubles, soit par le précieux de leur matière, ou la

richesse ou la beauté des formes, ou enfin par la perfection de la ciselure et de la dorure; en général tout ce qui pourra appeler l'attention de l'homme de goût et du connoisseur exercé dans tous ces genres de raretés;

L'établissement sera si bien et si sûrement organisé, qu'il se chargera utilement de toutes demandes et commissions relatives aux sciences et aux arts;

Le Lombard procurera des fonds pour prêter ou avancer sur les objets déposés.

N. B. Il vient de se former à l'Elysée, faubourg Honoré, un établissement à peu près semblable à celui-ci; il n'est pas inutile de dire que le citoyen *Laroche*, l'un des fondateurs, avoit consulté le citoyen Lebrun, et avoit profité de ses données.

EXPOSITION
DES PRODUCTIONS
DES ARTISTES MODERNES.

AVANTAGES proposés aux Artistes exposans et appelés, aux amateurs, propriétaires, et aux amis des arts.

LES artistes auront l'avantage de n'exposer qu'avec des citoyens dont les ouvrages auront mérité des éloges dans les expositions publiques.

Ils jouiront mutuellement de cette comparaison si précieuse à la noble émulation qui forme les grands et vrais talens.

Leurs ouvrages seront placés dans un lieu qui leur sera consacré, et où la nature variée et développée par les exercices du corps et

de l'adresse , présentera un spectacle vivant, que l'artiste ne peut concevoir qu'imparfaitement dans son atelier.

Cette exposition sera particulièrement avantageuse aux artistes, qui étant obligés d'envoyer leurs ouvrages dans l'étranger ou dans les départemens, et ne pouvant garder jusqu'aux expositions publiques nationales, des productions intéressantes et propres à prouver leurs talens, trouveront dans les sallons des Jeux Gymniques les moyens de faire connoître des ouvrages dignes de l'attention et des éloges des connoisseurs.

A mesure que les fonds le permettront, on distribuera des prix d'encouragement aux meilleurs ouvrages *qui auront été exposés*, soit à l'établissement, soit dans le sallon national.

Il sera commandé aux artistes exposans et désignés dans la liste ci-jointe, à ceux qui auront concouru et mérité des prix au jugement du jury, des ouvrages qui formeront le fonds de l'établissement.

Le couronnement des ouvrages et la distribution des prix se feront en public, et ce spectacle, intéressant et neuf, sera digne de ceux qui s'y seront illustrés.

Les artistes inscrits sur la liste imprimée seront les seuls admis à exposer.

Un double exemplaire de cette liste sera adressé à chacun des inscrits.

Les exposans se formeront en jury pour s'adjoindre, soit les membres qui auroient pu être omis, ou ceux qui n'auroient pas encore paru. Ce ne sera que d'après les ouvrages mis dans les expositions publiques et nationales qu'on les choisira, et que le jury prononcera.

Cette forme sera de rigueur pour les admissions.

Tous les jeunes artistes qui auront remporté des premiers et des seconds prix nationaux, jouiront de leurs entrées aux Jeux Gymniques.

Une notice exacte de leur ouvrage, et leur nom, sera affichée dans un des lieux les plus apparens, à la suite de ceux qui auront remporté des prix à l'établissement.

Ceux qui auront fait partie de cette société d'exposans, y trouveront des secours dans des momens de gêne, ainsi qu'un honorable appui, lorsque le grand âge aura suspendu leurs glorieux travaux.

Tous les artistes appelés à cet établissement doivent s'empresser d'y concourir, puisque d'eux seuls sortira la source feconde des progrès de l'art, et du bonheur dont ils peuvent jouir.

Celui qui n'a pas besoin de ces avantages, ne doit pas, pour cela, *s'éloigner* de cette société. Son cœur sensible et délicat lui fera un devoir de participer à tant de bienfaits; il aura d'autant plus de plaisir à y prendre part, que les artistes, dont le génie toujours libre, n'aime pas à recevoir, verront par les ressources ouvertes à l'établissement, qu'ils se prêteront *eux-mêmes* de mutuels secours, l'administration sacrifiant tout intérêt personnel à une institution si digne de la grande nation.

Elle pourra mériter ainsi la *bienveillance* du gouvernement, dont l'attention se portera par-là plus facilement sur des hommes qui ne peuvent, ni ne doivent solliciter des travaux.

DES RESSOURCES ET DES MOYENS

Sur lesquels l'Administration assoira les avantages qu'elle se propose de faire aux Arts.

1°. L'Administration fera découler ces avantages du bénéfice qu'elle aura dans le Lombard que l'administration se propose d'ouvrir, objet qui n'a nul rapport avec celui-ci.

2°. Du catalogue public des objets exposés, et du journal des arts, qui paroîtra tous les mois.

3°. Des planches qu'elle pourroit faire graver pour son compte.

4°. Du droit de vente des objets exposés, qui auroient été vendus. (Il n'en coûtera rien aux artistes qui exposeroient différens objets, ce droit devant être supporté par l'acquéreur.)

5°. Du droit perçu sur les objets que tout citoyen enverroit au dépôt pour y être vendus, et *lesquels objets*, s'ils ne le sont pas, payeront un droit de deux pour cent au bout de trois mois, en les retirant.

6°. Des souscriptions d'amateurs ou d'amis des arts, sur les objets appartenant à l'Administration et qu'elle pourra mettre elle-même en vente particulière et avantageuse.

L'on sentira aisément qu'une liste et désignation des noms des amateurs et amis des arts qui pourroient nous être plus particulièrement connus, ne seroit qu'un objet incomplet, et nous priveroit de la souscription de plusieurs; qu'envers d'autres, ce serait les forcer à une acceptation pénible; en conséquence, nous nous contentons de leur faire connoître les vues utiles et les motifs qui dirigent l'établissement, ainsi que la liste des artistes qui y sont admis.

Les souscriptions seront pour une année.

Les souscripteurs jouiront, 1°. de leur entrée aux Jeux Gymniques; 2°. du catalogue ou répertoire des arts; 3°. ils feront partie des assemblées générales, où ils pourront lier une intimité étroite avec les hommes les plus célèbres de la nation.

L'on pourra se faire inscrire rue de Varenne, n°. 667.

Tous les quinze jours paroîtra la liste imprimée de tous ceux qui auront souscrit, et au bout de cinq décades elle sera irrévocablement fermée pour Paris, et toujours ouverte pour les étrangers et membres des départemens.

Pour hâter et faciliter les souscriptions, on pourra ne payer que la moitié d'avance, et remettre sa soumission de l'autre moitié.

Les assemblées générales sont composées,

1°. De tous les artistes inscrits;

2°. De tous les amateurs associés;

3°. De l'Administration des Jeux Gymniques.

Elles seront convoquées exprès par ladite Administration.

TABLEAU DE L'ADMINISTRATION RÉGULIÈRE

De l'exposition des productions des Artistes et autres objets en dépôt.

Un administrateur de l'établissement, qui sera remplacé tous les trois mois;

Le citoyen Lebrun, adjoint;

Le conseil, de trois artistes, choisis parmi eux au scrutin fermé;

De trois amateurs, associés souscripteurs;

D'un commissaire expert, chargé du placement et enregistrement des objets;

D'un secrétaire homme de lettres, chargé de la rédaction du journal et de la correspondance.

LISTE DES ARTISTES

Admis à exposer et à se réunir à la maison d'Orsay.

PEINTRES.

Vien.
David.
Greuze.
Gerard.
Vincent.
Giraudet.
Taillasson.
Vernet.

Prudon.
Merimé.
Menier.
Renauld.
Landon.
Lagrenné, jeune.
Lethier.
Menageot, *en Italie.*

PEINTRES.

LEBRUN (citoyenne), *en Russie.*
FABRE, *en Italie.*
GOFFIER, *en Italie.*
SABLET.
ROBERT.
BOUILLARD (citoyenne.)
VANDALLE.
TAUNAY.
BOILLY.
DEMARNE.
GERARD (citoyenne.)
VALENCIENNE.
VAN-SPANDONCK.
DRELING.
VALLIN.
LANEUVILLE.
SAUVAGE.
PAJOUX, fils.
GARNIER.
RIDON.
VANPOOL.
DENIS, *en Italie.*
HOMMEGAN, *à Anvers.*
YSABEY.
AUGUSTIN.
LE GAY.
SICARDIE.
KANZ.
VANDEBUCK.

SCULPTEURS.

JULLIEN.
MOITTE.
RAMEY.
MICHALON.
CHAUDET.
GIRAUD.
DUMONT.
FOUCON.
BONVALET.
BOICHOT.
DEJOUX.

DESSINATEURS ET GRAVEURS.

DUTERTRE.
PERCIER.
FONTAINE.
CAFAFRE.
THIBAULD.
L'ESPINASSE.
FORTIN.
FRAGONARD, fils.
BERVIC.
TARDIEU.
BLOT.
COPIA.
MOREAU, jeune.

DESSINATEURS

DESSINATEURS DE FORETS ET ANIMAUX.

DAUDET.	BALZAN.
MASSARD.	

GRAVEURS SUR MÊTAUX.

DUVIVIER.

ARCHITECTES.

REMOND.	MOREAU.
PARIS.	GONDOIN.
LANOY.	BIEN-AIMÈ.
CHALGRIN.	ROUSSEAU.
PEYRE.	BOULAY.

AMATEURS ASSOCIÈS.

ILS pourront se réunir aux Artistes, comme souscripteurs. Le produit de leur souscription sera consacré aux prix d'encouragement accordés aux artistes.

LEBRUN.

DESCRIPTION
DU LOCAL
DES JEUX GYMNIQUES.

LES Jeux Gymniques vont s'ouvrir rue de Varenne, n°. 667, dans une maison qui fut jadis l'asyle des plus belles productions des arts, et le rendez-vous des curieux et des amateurs. Cette maison contient encore

des beautés inhérentes au local, et qui le rendent, plus que tout autre, digne de l'établissement des Jeux Gymniques.

Les réparations qu'ont fait les fondateurs de ces Jeux, pour procurer au public tout ce qu'il peut desirer et tout ce qu'il aime à trouver, n'ont rien changé aux décorations, aux objets curieux qui existent encore dans cette maison. Le citoyen Tessier, ingénieur des ponts et chaussées, membre et architecte de cet établissement, a su concilier le respect dû au bon goût et à la perfection de l'art, avec les changemens nécessaires pour former de ce local le temple somptueux des arts, le théâtre varié des jeux et l'asyle charmant du plaisir.

COUR.

On entre à l'établissement des Jeux Gymniques, par une cour spacieuse; l'ordonnance des bâtimens qui l'entourent est flatteuse à la vue.

Dans le fond on apperçoit un avant-corps soutenu par des colonnes; dont des glaces ferment l'entre-deux, et permettent à l'œil de découvrir les appartemens, en pénétrant jusqu'au fond du jardin.

Les deux côtés présentent deux pavillons, soutenus chacun par deux colonnes de granit, d'ordre dorique, et dont le corps est d'un seul morceau.

Deux cassolettes athéniennes placées dans le milieu de cette cour, et supportant deux *vases* dans lesquels sont placés des fanaux, procurent, pendant la nuit, le double avantage d'une lumière éclatante et d'une décoration neuve.

VESTIBULE ET GALLERIE.

On entre à droite par un vestibule très-simple.

Ce vestibule conduit à une gallerie dont les quatre angles sont ornés de bustes, et où se trouvent réunis mille objets d'industrie commerciale.

Cette gallerie n'étant qu'un passage, on a pris peu de soin à la décorer;

d'ailleurs, elle offre une diversité d'objets intéressans, et prépare à trouver plus précieux ceux sur lesquels les regards doivent bientôt se fixer.

PREMIERE PIECE.

C'EST de cette gallerie, qu'en traversant un petit vestibule, on parvient dans un sallon d'architecture feinte; alors rien n'est indifférent dans toute la suite des appartemens qu'on va parcourir, et l'homme vraiment curieux et connoisseur, à travers une apparente simplicité, comme au milieu des richesses de l'art, trouvera à chaque pas des motifs d'applaudissement, d'admiration et d'amusement.

Cette première pièce, d'architecture feinte, est ornée de colonnes d'ordre dorique, supportant un plafond en forme de dôme, et l'on y remarque aussi quatre dessus de porte d'une savante exécution.

DEUXIEME PIECE.

LA pièce suivante ne renferme aucun objet d'art; cependant on n'y verra pas sans plaisir une glace qui, correspondant avec une autre, placée à l'extrémité de tous les appartemens, procure un tableau magique, où l'œil observateur pourra souvent appercevoir les graces et la beauté se répétant et se multipliant dans le lointain.

TROISIEME PIECE.

ON arrive ensuite dans une troisième pièce, dont le plafond rappelle un des meilleurs ouvrages de Pietre de Cortone. Ce tableau, de dix-sept pieds sur douze, représente Minerve arrachant la Jeunesse des bras de la Volupté, pour la conduire dans ceux d'Hercule, symbole du travail et des exercices athlétiques.

Composition, dessin, vigueur, coloris, sentiment, expression et chaleur, tout se trouve réuni dans ce tableau. C'est en vain que nous voudrions décrire en détail toutes les richesses de cette magnifique peinture, qui présente à l'œil les beautés les plus touchantes, à l'esprit les idées les plus poétiques. Nous observerons seulement que ce tableau est l'em-

blême exact des Jeux Gymniques, qui doivent tirer l'homme de sa molle indolence, et lui donner, par l'exercice, la vigueur d'Hercule.

On remarque aussi deux dessus de porte d'un faire agréable. Dans l'un Taraval a peint Adonis se séparant de Vénus pour aller à la chasse; l'autre, représentant Diane endormie au retour de la chasse, est l'ouvrage d'un de nos maîtres, dont la gracieuse facilité a long-temps fait l'amusement et la folie des François.

QUATRIEME PIECE.

LA seule chose qui puisse arrêter un moment dans la pièce suivante, est un plafond de Taraval, sans prétention, mais rempli de goût, représentant un ciel et des nuages, à travers lesquels jouent quelques amours.

CINQUIEME PIECE.

CETTE pièce communique à une autre, dont les murs sont en albâtre et stuc, décorés d'ordre corinthien. Deux colonnes de marbre, d'un seul morceau, supportent un attique au-dessus de la porte d'entrée, qui est enrichie de frises, denticules et modilières d'une belle exécution, et surmontée d'un bas-relief feint, représentant un sacrifice.

En face de la porte d'entrée est la coupole que l'on apperçoit dans la cour, soutenue par huit colonnes en marbre porte-or et verd antique d'un seul morceau. Les glaces placées dans les entre-colonnemens procurent le jour à cette pièce.

Le plafond, richement décoré, dans le genre des thermes de Tite, présente divers sujets intéressans. On voit dans le milieu, le lever de l'aurore; les frises offrent une fête à Bacchus et un sacrifice. Des camées, des arabesques allégoriques, de petits sujets d'après l'antique achèvent d'embellir le plafond et la coupole par une composition heureuse et une exécution agreable.

SIXIEME PIECE.

EN traversant de nouveau la pièce précédente, on parvient dans un

vaste sallon. Il est décoré d'ordre corinthien avec sa corniche en différens ors. On y remarque quatre grands trophées à l'amour, à la victoire, à la musique, aux sciences et aux arts. Ces attributs des Jeux Gymniques sont placés entre les pilastres; les autres intervalles sont occupés par des glaces dans toute la hauteur. Une balustrade supérieurement exécutée, couronne l'architecture, et sert d'encadrement au plafond, qui représente l'Amour accompagné des Plaisirs, conduisant Psiché dans l'Olympe, où l'on voit les dieux rassemblés.

Ce sujet, traité d'une manière agréable, fait honneur au pinceau de Taraval.

SEPTIEME PIECE.

Au sortir de ce sallon, on entre dans une pièce où l'on remarque quatre colonnes de granit oriental d'ordre ionique, surhaussées de baguettes d'or, enrichies de chapiteaux et bases dorées.

La cheminée, en marbre blanc, avec des rapports en lapis lazulli, et en granit oriental, est décorée de bronzes très-riches.

On voit aussi dans cette pièce deux tables en mosaïque, précieuses par la réunion des marbres, des granits les plus rares, et des laves de tous les volcans connus.

HUITIEME PIECE.

On peut considérer la pièce suivante, décorée en arabesques, comme servant d'époque à l'introduction de ce genre en France. Les grâces du dessin, le fini de l'exécution, le coloris agréable et la variété des figures annoncent l'ouvrage d'un peintre exercé.

Les marbres et bronzes de la cheminée, ainsi que les ornemens du secrétaire, donnent une grande idée du goût et du talent des artistes qui y ont travaillé.

NEUVIEME PIECE.

Cette pièce communique dans un sallon à dôme, destiné à recevoir des tableaux, et dont la décoration doit varier avec les expositions.

DIXIEME PIECE.

ENFIN, cette suite d'appartemens est terminée par un boudoir divisé en deux parties. La première, dont les encoignures renferment des oiseaux injectés, offre le point de vue le plus agréable, par la perspective de toutes les pièces qui sont répétées dans une glace.

La seconde partie, éclairée par le haut, présente un ovale agréablement décoré : un tableau arabesque occupe le fond; des oiseaux, des coquillages précieux par leur faire, deux têtes dans le goût de Rembrant composent ce tableau. Le reste du boudoir est orné de figures, de fleurs arabesques et des trophées du plaisir.

ONZIEME PIECE.

DU sallon destiné à l'éxposition des tableaux, on parvient dans une pièce éclairée de même par le haut. Cette salle, ornée des plus belles gravures, sert, pour ainsi dire, de péristille à la salle d'exercice.

SALLE D'EXERCICE.

UNE entrée imposante, une colonnade d'ordre ïonique, une décoration simple et noble, un ton tranquille répandu dans tout le vaisseau, caractérise ce centre du nouvel établissement des Jeux Gymniques. Foyer commode, café et restaurateur ; circulation facile avec le jardin et les appartemens, tels sont les avantages et les agrémens de la vaste salle des exercices, où l'on arrive, après avoir traversé une suite de piéces toutes curieuses, toutes intéressantes, et chacune d'un genre différent.

JARDIN.

LES bornes d'un programme ne permettent pas de détailler toutes les beautés du jardin. Il suffit de dire qu'à Paris il en est peu d'aussi vaste, d'aussi agréable, et qu'il réunit à la majesté des dessins de Lenotre, le charme des jardins champêtres et modernes. Il offre la facilité de faire des courses de toutes espèces, et des exercices militaires, qui formeront des spectacles d'un genre aussi nouveau qu'intéressant.

Aux beautés naturelles de ce jardin, les fondateurs des Jeux Gymniques ajouteront tous les agrémens que peuvent procurer le bon goût et la variété des plaisirs. *Hector* CHAUSSIER.

ABONNEMENT.

Le prix de l'abonnement est de 240 *liv. pour un an*, 150 *liv. pour six mois*, 80 *liv. pour trois mois*, 36 *liv. pour un mois.*

Les Abonnés et leurs enfans jouiront de l'enseignement gratuit des exercices ci-dessus.

L'Abonnement sera personnel.

Chaque Abonné pourra amener avec lui deux femmes.

Les Mères de famille et Veuves jouiront des mêmes avantages, ainsi que les Instituteurs.

Leurs Abonnemens seront diminués d'un tiers.

Les Abonnés auront en outre le droit, avec leur abonnement, à toutes les entrées journalières, à l'exception d'un certain nombre qui seront réservées à l'Administration, et dont elle expliquera l'emploi.

On s'abonne MAISON D'ORSAY, *rue de Varenne*, N°. 667, *chez le Caissier de l'Etablissement, depuis dix heures jusqu'à trois après-midi.*

f 20